



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX



DES DELIBERATIONS DU COMITE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **vendredi 05 avril 2024****Délibération N°2024-12****Présentation et vote du Compte Administratif 2023 – Budget Principal**Président de séance : **Monsieur Félix ISMAIN**Secrétaire de séance : **Madame Karine SALIBER**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité Syndicat en date du 07 février 2024

Finances

2. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Annexe CFME
4. Présentation du Compte de gestion 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Affectation des résultats 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
6. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal
7. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CFME

Directions

8. **Administration** : Service d'une Agence de Voyages pour l'achat de titres de transport et de prestations associées.
9. Retrait du PNRM au collège « Parc Naturel » au CESECEM
10. **Biodiversité** : Modification de la délibération n°21-13 relative au Corridor Ecologique
11. Désignation d'un Représentant du PNRM à la Commission du CESAR
12. **Animation** : Nouveau mode de gestion des sites du PNRM
13. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
14. Délégation au Président pour la vente de produits à l'Association des Amis du PNRM

Questions diverses**Membres présents****Pour la CTM** → Mr F. ISMAIN.**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) -- Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr J. MONFORT(Diamant) -- -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) --Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) -Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr G. MONSTIN(Carbet) à Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) – Mr E. JULTAT(Schoelcher) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL – O. MARIE REINE.

→ **Communes** : -- Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mr J. ELISABETH (Sainte Luce).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr B. BIROTA (CAP NORD).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER– M-A. RAVIN (CTM) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	27
Procurations	06
Vote	
Pour : 33	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
25 mars 2024	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20240405-2024-12-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SYNDICAT MIXTE,
Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
Vu l'article L.16-12-12 du code général des collectivités territoriales fixant la date limite du vote du compte administratif et du compte de gestion afférent à l'exercice N-1 au 30 Juin de l'année N,
Vu le projet de compte administratif de l'exercice 2023 présenté en séance pour le Budget Principal,

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2023,

Ayant constaté la concordance des écritures comptables du compte administratif de l'exercice 2023 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique pour le Budget Principal, avec le compte de gestion tenu par Madame la Trésorière de la CACEM, comptable assignataire, du Syndicat Mixte,

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Robert DULYMOIS – 1^{er} Vice-Président, le Président de séance s'étant retiré conformément à la loi,

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

Le Comité syndical,

Article 1

Adopte le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM.

Article 2

Constata que le compte administratif du Budget Principal, est en accord avec le compte de gestion 2022 relatif aux résultats des sections de fonctionnement de l'exercice et de la section d'investissement du budget principal.

Article 3

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Section	Résultats Budget Principal - Exercice 2023						Résultat net 2023	Résultat de clôture 2022	Résultat de clôture 2023
	Dépenses		Recettes						
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations					
Fonctionnement	14 134 786,04 €	9 189 474,57 €	14 134 786,04 €	8 077 957,65 €	-1 111 516,92 €	169 652,61 €	-941 864,31 €		
Investissement	7 637 650,30 €	918 166,64 €	7 637 650,30 €	429 314,05 €	-488 852,59 €	3 682 548,44 €	3 193 695,85 €		
Total cumulé	21 772 436,34 €	10 107 641,21 €	21 772 436,34 €	8 507 271,70 €	-1 600 369,51 €	3 852 201,05 €	2 251 831,54 €		

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 05 avril 2024

Le Président,

Félix ISMAÏN



Délibération n°24-12 Vote du Compte Administratif 2023 – Budget Principal